



Keratex Durcisseur E

Fiche de données de sécurité FDS



MSDS



Réf. : 5040025
Version : 1.01
Version : **03/12/2013**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 1 de 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Keratex Durcisseur E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, joints

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	STEULER-KCH GmbH	
	Siershahn	
Rue:	Berggarten 1	
Lieu:	D-56427 Siershahn	
Boîte postale:	1163	
	D-56425 Siershahn	
Téléphone:	+49 2623 600 0	Téléfax: +49 2623 600 513
e-mail:	info@steuler-kch.de	
Interlocuteur:	Labor COS/RUL	
e-mail:	msds@steuler-kch.de	
Internet:	www.steuler-kch.de	
Service responsable:	+49 2624 13 507	
	+49 2623 600 535	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: (001) 352 3233500 Emtel-Customer-No. 99496

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: F - Facilement inflammable, T - Toxique, Xn - Nocif, Xi - Irritant

Phrases R:

Facilement inflammable.

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par inhalation.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Classification SGH

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 2 de 12

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate d'éthyle

triisocyanate de 4,4',4"-méthylènetriphényle

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS07-GHS08



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer vapeurs.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
205-500-4	acétate d'éthyle	70 - < 75 %
141-78-6	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
607-022-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
219-351-8	triisocyanate de 4,4',4"-méthylènetriphényle	25 - < 30 %
2422-91-5	T - Toxique, Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-23-36-37-38-42-43	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3; H330 H302 H315 H319 H334 H317 H335	
203-628-5	chlorobenzène	1 - < 5 %
108-90-7	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-20-51-53	
602-033-00-1	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H411	
202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	< 0.1 %
101-68-8	Carc. Cat. 3, Xn - Nocif, Xi - Irritant R40-20-48/20-36/37/38-42/43	
615-005-00-9	Carc. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H351 H332 H373 ** H319 H335 H315 H334 H317	
203-137-6	isocyanate de phényle	< 0.1 %
103-71-9	T+ - Très toxique, C - Corrosif, Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-22-26-34-37-42/43	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H226 H330 H302 H314 H334 H317 H335	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Malaises d'origine asthmatique. troubles respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 4 de 12

Toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). Isocyanates. possible en traces: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

ne pas fermer les récipients de manière étanche aux gaz. Formation de: Dioxyde de carbone (CO₂).

Stocker dans la mesure du possible les récipients à l'air libre.

6.4. Référence à d'autres sections

Assurer une aération suffisante. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 5 de 12

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Matériau, riche en oxygène, comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Classe de stockage:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (15 min)	
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
108-90-7	Chlorobenzène	5	23		VME (8 h)	
		15	70		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-90-7	Chlorobenzène	4-Chlorophénol total (/g créatinine)	25 mg/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: Caoutchouc butyle.
Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Lors de la manipulation de substances

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 6 de 12

chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison à usage unique.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. aspiration insuffisante.
Appareil de protection respiratoire approprié : appareil filtrant (DIN EN 147). A 2
Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: vert - violet
Odeur: hydrocarbures, aromatique.

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: non déterminé
Point d'ébullition: 77 °C
Point de sublimation: non applicable
Point de ramollissement: non applicable
Point d'écoulement: non applicable
Point d'éclair: -4 °C

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité: 1,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %
Température d'inflammation: 460 °C

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 97 hPa
(à 20 °C)

Pression de vapeur: 375 hPa
(à 50 °C)

Densité: 1,0 g/cm³

Hydrosolubilité: Décomposition accompagnée d'un
dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂).
g/L

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Durée d'écoulement: 10 s 4 DIN 53211
(à 23 °C)

Densité de vapeur: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 7 de 12

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en solvant:

72,49 %

9.2. Autres informations

aucune/aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

non applicable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Amines. Alcools.

En cas de contact avec l'eau : Formation de: Dioxyde de carbone.

Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Risque d'inflammation. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Amines. Alcools. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

Chlorure d'hydrogène (HCl). Produits de pyrolyse, toxique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

11-22-23-36/37/38-42/43

ETAmél contrôlé

DL50, par voie orale

Dose

> 2500 mg/kg

Espèce

Rat

Source

OECD 423

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 8 de 12

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
141-78-6	acétate d'éthyle				
	par voie orale	DL50	5600 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	18000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	58 mg/l	Rat	
2422-91-5	triisocyanate de 4,4',4"-méthylènetriphényle				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	0,437 mg/l	Rat	OECD 403
108-90-7	chlorobenzène				
	par voie orale	DL50	1110 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	29,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane				
	par voie orale	DL50	9200 mg/kg	Rat	GESTIS
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
103-71-9	isocyanate de phényle				
	par voie orale	DL50	196 mg/kg	Souris.	
	dermique	DL50	7130 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	0,022 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	0,005 mg/l		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation des yeux. Irritation des voix respiratoires, Irritation des poumons, Toux, Dyspnée. Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 9 de 12

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aquatique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	230 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	3300 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	717 mg/l	48 h	Daphnia magna	
108-90-7	chlorobenzène					
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	12,5 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	IUCLID
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-78-6	acétate d'éthyle	0,6
108-90-7	chlorobenzène	2,84

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matières liquides inflammables, n.s.a
(acétate d'éthyl, chlorobenzène)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 10 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Matières liquides inflammables, n.s.a (acétate d'éthyl, chlorobenzène)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethylacetate, Chlorobenzene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Marine polluant:	n
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
EmS:	F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethylacetate, Chlorobenzene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 11 de 12

Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
: Y341

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Facilement inflammable
Protéger de l'humidité. À conserver au frais et au sec.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 72,62 % (726,2 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.
Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Keratex Durcisseur E

Date d'impression: 03.12.2013

Code du produit: 5040025

Page 12 de 12

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU, CH)

DNEL: Derived No-Effect Levels

PNEC: Predicted No-Effect Concentration

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 23 Toxique par inhalation.
- 26 Très toxique par inhalation.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)